



CHSCTD du 26 juin 2014 Déclaration FSU

Monsieur le président du CHST, mesdames, messieurs,

Cette séance du CHSCT étant la dernière de l'année scolaire, nous souhaitons revenir sur le travail entrepris, les perspectives pour l'an prochain et les moyens pour y parvenir.

- Les visites

Quatre établissements de Seine-Saint-Denis ont reçu la visite du CHSCT, trois au titre du département et un au niveau académique (un lycée, un collège, une élémentaire et une maternelle).

Les rapports seront présentés en séance aujourd'hui. Au-delà du fait qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de prévention des risques professionnels, nous devons œuvrer pour que les missions du CHSCT soient mieux connues et reconnues par les personnels et l'administration.

Nous serons vigilants quant aux suivis des préconisations faites à la suite des visites.

- La mise en place des DUER

Nous saluons l'investissement de nos collègues assistants de prévention directement concernés. Pour autant, nous constatons que dans leur grande majorité, nos collègues ne se sont pas appropriés le DUER comme outil leur permettant d'analyser et d'améliorer leurs conditions de travail, ce que nous regrettons : l'une des raisons étant la charge de travail de nos collègues directeurs d'école qui ne fait que s'alourdir.

Nous continuons de penser que tous nos collègues ont besoin de temps de formation pour s'approprier et mettre en œuvre une véritable culture de la santé au travail. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de temps de formation à la santé et la sécurité au travail autour du DUER.

Les formations engagées sont une première réponse, nous souhaitons qu'elles se généralisent le plus possible.

- Le suivi des situations

Les délégués du personnel ont été saisis par de nombreux établissements, et également pour des situations individuelles. Chaque fois, nous avons fait des signalements au CHSCT. Nous apprécions positivement la mise en place d'un suivi mensuel de ces situations mais nous constatons que certaines restent en suspens.

Nous voulons faire remonter aujourd'hui trois problématiques de souffrance au travail :

- Les collègues exerçant dans des communes dont les maires n'ont toujours pas annoncé les horaires de travail de l'an prochain sont dans l'incertitude quant à l'organisation de leur travail.
- Les collègues qui demandent à exposer leur empêchement de travailler par le manque de moyens (non ouverture ou fermeture de postes) mais qui ne sont pas reçus à la DSDEN. Nos collègues ne se sentent pas respectés. Ils doivent pouvoir être écoutés par leur hiérarchie.
- Des collègues subissent la transformation de leurs missions. Ils sont conduits à ne plus pouvoir faire un travail de qualité, ce qui les expose à des risques psychosociaux.

- Les PV et synthèses

Du retard a été pris en matière de PV et de synthèses (à mettre sur le site de la DSDEN). Nous demandons que ce retard soit rattrapé afin de bien commencer l'année scolaire 2014-2015.

Le PV du CHSCT du 4 avril 2014 parvenu très tardivement ne pourra être voté aujourd'hui. Nous le ferons circuler entre les élus et y apporterons les modifications nécessaires.

Nous demandons que le PV d'aujourd'hui nous parvienne en septembre pour relecture, afin de pouvoir adopter les 2 PV au CHSCT du 1^{er} trimestre.

- Les documents obligatoires et affichages

La circulaire présentant les documents obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail est un outil pour les écoles.

Nous souhaitons qu'elle soit de nouveau diffusée à la rentrée, et que le registre santé et sécurité au travail soit mis à jour et accessible au téléchargement sur le site de la DSDEN.

La liste des membres du CHSCT n'est toujours pas affichée dans les salles des maîtres, les salles des profs, et les tableaux des services administratifs. Il conviendrait d'en rappeler l'obligation.

Cette année, les membres du CHSCT ont bénéficié d'heures de décharges au cours du 3^{ème} trimestre en application des recommandations du Ministère de l'Education Nationale.

Ces heures, regroupées en juin ont permis de:

- finaliser les rapports de visite
- travailler sur des questionnaires en prévision des visites de l'an prochain
- travailler, échanger et mutualiser avec les autres élus de l'académie
- se former sur les RPS

Mais les élus du personnel font un travail de terrain au quotidien. Ils doivent pouvoir exercer leur mandat tout au long de l'année. Ils ont donc besoin que leur décharge fonctionnelle soit hebdomadaire.

L'Education Nationale est très en retard en matière de prévention des risques professionnels. Les moyens nécessaires au fonctionnement des CHSCT doivent être donnés dès maintenant pour qu'à la rentrée scolaire les élus du personnel puissent jouer tout leur rôle, et en particulier prendre leur place dans la réflexion qui s'amorce en matière de prévention des risques psychosociaux.